



**CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Séance du 17 Juin 2025

Accusé de réception en préfecture  
060246006031-20250617-CCAS\_03\_05-DE  
Date de télétransmission : 19/06/2025  
Date de réception préfecture : 19/06/2025

Les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Senlis ont été convoqués le jeudi 12 Juin 2025 et se sont réunis le Mardi 17 Juin 2025 à 19h30 en la salle des Capétiens, 3 place Henri IV à Senlis, par Madame Pascale LOISELEUR, Maire de Senlis et Présidente du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Senlis.

Nombre de membres du Conseil d'Administration en exercice : 17 – Présents : 12 – pouvoirs : 4 – votants : 16 – absent : 1.

Étaient présents : Mesdames Martine PALIN SAINTE AGATHE, Elisabeth SIBILLE, Florence MIFSUD, Geneviève GUINJARD, Françoise BALOSSIER, Marie-Jeanne MICLO, Véronique PRUVOST-BITAR et Messieurs Sylvain LEFEVRE, Amauld DE FRANSSU, Denis RENAUDIN, Alexis DERACHE, Jean-François HOUETTE.

A donné mandat de voter en son nom : Madame Pascale LOISELEUR à Madame Martine PALIN SAINTE AGATHE, Madame Magalie BENOIST à Madame Véronique PRUVOST-BITAR, Monsieur Dominique DUMONT à Madame Marie-Jeanne MICLO, Monsieur Henri BACLET à Monsieur Jean-François HOUETTE.

Absent excusé : Monsieur Patrice REIGNAULT.

Présidente de séance : Madame Martine PALIN SAINTE AGATHE

**N°05 PRISE EN CHARGE D'UNE SEMAINE D'ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT (ALSH) POUR LES ENFANTS DE L'HÔTEL DU POINT DU JOUR**

La Présidente expose :

L'Hôtel du Point du jour est un lieu d'accueil situé 1 rue de la République à Senlis pour des familles hébergées via le dispositif du 115.

De nombreuses familles bénéficiaires de ce dispositif, sont sans ressource en raison de leur situation administrative.

Les familles vivant dans cet hôtel peuvent bénéficier de différentes aides facultatives du CCAS :

- une prise en charge des frais de cantines pour les enfants fréquentant les écoles maternelles et élémentaires publiques de la commune (une délibération est proposée au vote du Conseil d'Administration pour chaque année scolaire)
- de chèques de première nécessité ou secours en fonction de leur situation budgétaire comme tout résident de Senlis.

Le CCAS peut également autoriser l'élection de domicile (ouverture de droits).

Depuis plusieurs années, le Conseil d'Administration prend également en charge une semaine d'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) proposé par le service éducation pendant les vacances estivales, pour les enfants hébergés à l'Hôtel du Point du jour, et scolarisés en maternelle ou en élémentaire lors de l'année scolaire venant de se terminer. Cette prise en charge est soumise au vote du Conseil d'Administration chaque année. Cette semaine leur permet notamment de bénéficier d'un accueil collectif avec restauration au cours des vacances scolaires.

*A titre informatif, au 01 er juin 2025 le coût total de cette action s'élève à 252.40 € et s'adresse à 8 enfants (soit 31.55 € la semaine pour un enfant au quotient 1).*

Aussi, Madame la Présidente propose aux membres du Conseil d'Administration de bien vouloir :

- Approuver la prise en charge par le CCAS d'une semaine d'accueil de loisirs sans hébergement, pour la période du 28 Juillet au 01 Août 2025 pour les enfants scolarisés en maternelle ou élémentaire sur la ville de Senlis lors de l'année scolaire 2024/2025 et hébergés à l'Hôtel du Point du jour au moment de l'inscription.

Accusé de réception en préfecture  
08021600003120250617CCAS9103-06-10  
Date de télétransmission : 19/06/2025  
Date de réception préfecture : 19/06/2025

L'exposé entendu,  
Le Conseil d'Administration à main levée et à l'unanimité,

- Approuve la prise en charge par le CCAS d'une semaine d'accueil de loisirs sans hébergement, pour la période du 28 Juillet au 01 Août 2025 pour les enfants scolarisés en maternelle ou élémentaire sur la ville de Senlis lors de l'année scolaire 2024/2025 et hébergés à l'Hôtel du Point du jour au moment de l'inscription.

POUR COPIE CONFORME

Pour la Présidente et par délégation,



Martine PALIN SAINTE AGATHE  
Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale